Nations Unies E/CN.6/2009/NGO/49

Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

Déclaration présentée par Action Canada pour la population et le développement, Center for Health and Gender Equity, la Fédération internationale pour la planification familiale, IPAS et Population Action International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.

08-65726 (F) 020209 020209

Déclaration*

Cette année, le Conseil économique et social se penchera de nouveau sur la question du partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida. Nous proposons que les points suivants soient examinés dans les tables rondes et en séances plénières.

Nous aimerions tout d'abord appeler l'attention sur le paragraphe 4.27 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se lit comme suit : « Il faudrait en particulier mettre l'accent sur la part de responsabilité qui incombe aux hommes dans la fonction parentale et le comportement en matière de sexualité et de procréation et les encourager à assumer activement cette responsabilité, notamment en ce qui concerne la planification familiale, la santé prénatale, maternelle et infantile, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, dont la contamination par le VIH, la prévention des grossesses non désirées ou à haut risque, la gestion commune des revenus de la famille et la contribution à ces revenus, l'éducation, la santé et la nutrition des enfants ainsi que la nécessité d'admettre et de promouvoir l'idée que les filles valent autant que les garçons. L'apprentissage des responsabilités de l'homme dans la vie familiale doit commencer dès le plus jeune âge. Il faudrait veiller tout particulièrement à prévenir les actes de violence dirigés contre les femmes et les enfants. »

Nos observations portent plus précisément sur les quatre points suivants :

1. Violence sexuelle contre les femmes et les petites filles

Nous accueillons avec un intérêt particulier la résolution 1820 (2008) par laquelle le Conseil de sécurité demande aux gouvernements de dénoncer les préjugés qui alimentent la violence sexuelle et de prendre les mesures voulues pour éliminer la violence sexuelle contre les femmes et les petites filles en période de conflit. Nous souhaiterions voir ces mesures appliquées dans la vie de tous les jours, car la violence familiale et sexuelle est le lot quotidien de bien des femmes et des petites filles. Les hommes ont une responsabilité essentielle dans l'élimination de la violence familiale et sexuelle; aussi est-il indispensable de mettre en place des programmes visant à encourager les hommes de tous milieux sociaux à assumer cette responsabilité.

2. Élargissement du champ d'action des associations d'hommes luttant contre la violence faite aux femmes

Le nombre croissant des associations d'hommes qui luttent contre la violence faite aux femmes font beaucoup pour sensibiliser l'opinion masculine aux problèmes liés à la condition féminine, promouvoir l'égalité des sexes et réduire la violence dans la vie privée et publique des hommes. Toutefois, les questions des grossesses résultant de viols, des grossesses non désirées et du choix en matière de reproduction sont rarement abordées dans leurs publications et leurs campagnes. Nous engageons les membres de ces associations, et tous les hommes de par le monde, à faire de la défense des

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

droits en matière de procréation leur propre combat, en militant en faveur de la maternité et de l'avortement sans risques. Cette recommandation devrait figurer dans les documents publiés au titre du présent point de l'ordre du jour.

3. Prise de décisions touchant l'usage des contraceptifs, y compris les préservatifs, et la grossesse

Les politiques et programmes appliqués à travers le monde depuis le début de l'épidémie du VIH/sida reposent sur l'idée qu'il faut faire accepter aux hommes l'usage des préservatifs masculins et féminins pour enrayer la propagation du VIH et les infections sexuellement transmissibles. On a également cherché à promouvoir l'égale participation des hommes et des femmes à la prise de décisions touchant l'usage de contraceptifs et la grossesse. Ces efforts doivent être intensifiés.

4. Soins aux enfants et fourniture d'un soutien financier pour l'enfant

Dans le cadre des programmes d'éducation sexuelle et de préparation à la vie de famille, il faudrait également faire prendre conscience aux garçons et aux hommes de leur responsabilité de participer à l'éducation des enfants qu'ils ont eus en mariage ou hors mariage et de fournir à ces enfants un soutien financier.